

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la  
**DORDOGNE**  
Arrondissement de  
**SARLAT**  
Commune de **LIMEYRAT**

L'an deux mil vingt deux, le mercredi vingt et un septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

**Date de convocation 16 septembre 2022**

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Présents:** M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie.

**Absents :** Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

**Secrétaire :** Mme DUMAS Natacha

**N° 2022-26 : Révision du tarif de la garderie**

Vu la délibération n° 2018-1 du 17 avril 2018 ;

**Considérant** le cadre de l'extension du Regroupement Pédagogique Intercommunal ;

Monsieur le Maire expose que les élus des deux communes Fossemagne et Limeyrat ont souhaité proposer un tarif attractif de 1,00 € par séance de garderie (au lieu de 1,20 €).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **retient** le tarif de 1,00 € par séance de garderie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 30 septembre 2022

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022